

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2023**

MB/VSH

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENTS (excusés) : Aline NARS (procuration à André MIR), Nicolas HERQUÉ (procuration à Jean-Henri MIR).

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain DEDIEU

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance de la séance du 16 février 2023
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022
- Approuve les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- Approuve l'affectation des résultats :
 - o Du budget principal
 - o Du budget annexe exploitation forêts
 - o Du budget annexe locations soumises à TVA
 - o Du budget annexe eau potable
 - o Du budget annexe établissement thermal
 - o Du budget annexe régie de transport public de voyageurs
 - o Du budget annexe du lotissement Chante Coucou
- Approuve la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités (saison d'été 2023).
- Valide la proposition pour l'extension du réseau de distribution électrique dans le cadre du programme FACE pour l'extension du cinéma et de l'ancienne patinoire.
-

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-04 pour l'utilisation du bâtiment Tourette les 11 et 12 mars 2023 pour la course Xtrem Freeride
- Décision 2023-05 pour la réhabilitation de la toiture de la Maison du Patrimoine (marché SOCAT d'un montant de 132 517,53 € HT)
- Décision 2023- 07 mettant fin à la mission d'accompagnement pour la réalisation du projet de modernisation, extension de Sensoria Rio signée avec le cabinet ITG Consultant
- Décision 2023 – 08 pour la signature d'un contrat de partenariat avec la fédération Française d'Escrime (opération Ville Top Partenaire)

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- La signature de l'avenant au bail emphytéotique avec la SCI L3G
- Le projet de Caneilles
- Les contentieux en cours
- Les opérations de fin de DSP de l'établissement thermal
- Les négociations concernant l'avenir du SIVU AURE 2000
- La fête du littoral
- La projection du projet de rénovation de l'ancien bâtiment de la CCAS
- Les plantations de fleurs cet été compte tenu des éventuelles restrictions d'eau

La séance est levée à 20h30.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR